

Avis adopté

Séance plénière du 11 mars 2026

« Quels leviers pour optimiser *la décarbonation de la chaîne logistique alimentaire* ? »

Déclaration du groupe Entreprises

Le Groupe Entreprises salue la qualité de l'avis consacré à la décarbonation de la chaîne logistique alimentaire. Il offre une analyse approfondie, rigoureuse et équilibrée du fonctionnement d'un secteur essentiel pour la souveraineté alimentaire du pays, et identifie avec pertinence les leviers à mobiliser pour accélérer sa transition écologique.

Une ambition à inscrire davantage dans un contexte européen et international

Dans un contexte où l'Union européenne intensifie ses objectifs climatiques – avec le Pacte vert, le mécanisme d'ajustement carbone aux frontières (MACF) ou encore les exigences de verdissement du transport – le Groupe Entreprises estime nécessaire de replacer la décarbonation de la logistique alimentaire dans une dynamique pleinement européenne et internationale.

Les entreprises françaises évoluent en effet dans un marché ouvert, marqué par une concurrence intra-européenne et mondiale. Toute stratégie de transition doit donc s'articuler avec les cadres européens pour garantir la cohérence des réglementations, l'harmonisation des normes et des calendriers et une équité concurrentielle entre États membres, afin d'éviter tout risque de distorsion défavorable aux entreprises françaises.

Dans le même esprit, le développement des infrastructures ferroviaires, fluviales ou énergétiques – qu'il s'agisse du réseau TEN-T, des corridors logistiques européens ou des hubs multimodaux transfrontaliers – doit s'inscrire dans une vision partagée à l'échelle européenne,

Un regard positif sur la dynamique engagée par les entreprises

Les entreprises, et notamment les acteurs français de la logistique alimentaire, sont déjà largement engagées dans la transition. Le Groupe Entreprises souhaite valoriser cette dynamique, fondée sur des investissements croissants dans des flottes plus propres, la modernisation des entrepôts et plateformes et le recours accru au numérique et à la mutualisation des flux. Cette mobilisation montre que les entreprises sont prêtes à jouer un rôle moteur dans la transition, sous réserve que les conditions d'un environnement stable et prévisible soient réunies.

Malgré ces avancées, plusieurs enjeux importants soulignés, à juste titre, dans cet avis méritent d'être renforcés :

Les coûts de transition restent significatifs pour tous les acteurs, et particulièrement pour les PME et TPE qui constituent l'essentiel du tissu économique de la logistique et de l'agroalimentaire. La compétitivité européenne doit rester un guide central pour limiter l'exposition de ces entreprises aux distorsions de concurrence. Elles doivent être accompagnées et protégées d'obligations mouvantes, peu compréhensibles sur le terrain et nuisant en fin de compte à leur pérennité.

Les infrastructures ferroviaires, fluviales et énergétiques demeurent insuffisamment dimensionnées (préconisations 5 et 6). Un effort massif, coordonné et durable, aligné avec les programmes européens existants, est indispensable pour rendre crédible le report modal et l'électrification et une amélioration de la qualité de service.

L'instabilité normative et fiscale freine les investissements. Une harmonisation européenne des règles sur les biocarburants, les émissions ou les zones à faibles émissions constituerait un facteur clé de confiance pour les entreprises françaises.

Les circuits courts (préconisation 9) et leurs besoins logistiques spécifiques restent peu pris en compte. Leur professionnalisation pourrait être soutenue par des outils européens existants (programmes ruraux, interconnexions régionales).

Le numérique, levier majeur d'optimisation et d'efficacité, mérite d'être davantage valorisé, notamment au travers des initiatives européennes liées aux données de transport (freight data space, eFTI) pour optimiser les flux, réduire les distances et améliorer la coordination logistique transfrontalière.

Dans ce contexte, le Groupe Entreprises identifie et partage plusieurs des leviers proposés pour garantir une transition réussie :

Stabiliser durablement le cadre réglementaire et fiscal, en renforçant la coordination européenne pour assurer une visibilité pluriannuelle.

Accélérer les investissements dans les infrastructures (préconisation 6), en mobilisant pleinement les financements européens (MIE, BEI, fonds de cohésion).

Renforcer l'accompagnement des PME/TPE, en ingénierie, en compétences et en financement, mais également le commerce de proximité en favorisant l'organisation d'une chaîne logistique alimentaire durable et un maillage suffisant de ces commerces sur les territoires (préconisation 11).

Encourager une commande publique exemplaire (préconisation 4), réaliste et cohérente avec les capacités économiques et techniques des filières.

En conclusion, le Groupe Entreprises reconnaît le potentiel important de la France dans une logistique alimentaire bas carbone. La réussite de la transition reposera sur une stratégie progressive, sécurisée et mieux articulée avec les cadres européens, afin d'être soutenable pour toutes les entreprises et acceptable pour les consommateurs. C'est pourquoi, **le financement global de la transition doit être clarifié**. Les investissements nécessaires, publics comme privés, doivent s'inscrire dans une planification pluriannuelle cohérente avec les stratégies européennes et les engagements du Green Deal. Si la transition n'est pas correctement accompagnée, le Groupe entreprises met en garde contre une potentielle hausse des coûts logistiques susceptible de se répercuter sur les prix alimentaires et de favoriser la concurrence étrangère et une **fragilisation des petites entreprises** plus vulnérables face aux coûts de décarbonation.

Le groupe Entreprises vote cet avis.